



C'est l'épilogue d'une affaire qui dure depuis quelques années.

Selon le journal l'Equipe, Henri Bedimo a perdu son procès contre l'OM, qui l'avait licencié en 2018 après qu'il a monté une académie au Cameroun, en partenariat avec le MHSC, un club concurrent de Marseille. L'ancien international camerounais réclamait plus de 5 millions d'euros.

L'Olympique de Marseille était parfaitement en droit de licencier Henri Bedimo pour faute lourde. C'est ce qui résulte d'un arrêt rendu le 26 mai dernier par la cour d'appel d'Aix-en-Provence. L'affaire remonte à juin 2018, quand le défenseur, en difficulté sportivement et qui perçoit alors un salaire moyen de 150 000 euros par mois, annonce lors d'une conférence de presse à Douala la création d'une Academy Foot, destinée à former et accompagner des jeunes au Cameroun, en partenariat avec le MHSC (son ancien club)